Fondation
Cognacq-Jay

ÉTABLISSEMENT
D'HÉBERGEMENT
POUR PERSONNES
ÂGÉES DÉPENDANTES

Fondation Cognacq-Jay – E.H.P.A.D.
16, avenue de Versailles
92508 Rueil-Malmaison
Tél. : 01 47 49 44 55
Fax : 01 41 29 13 80

Le standard et l'accueil sont ouverts :
– de 8 h à 20 h en semaine ;
– de 11 h à 18 h le week-end
et les jours fériés.

www.cognacq-jay.fr

Service des établissements d'hébergement pour personnes âgées
Cette marque prouve la conformité à la norme NF X 50-058 et aux règles de certification NF 386 et garantit que le respect de l'éthique, la qualité de l'accueil, l'information fournie, le projet personnalisé (garantissant l'accompagnement et le soin), le traitement des réclamations des clients, le cadre de vie, les qualification et formation du personnel, la prise en compte de la satisfaction des clients et l'amélioration continue de la qualité sont contrôlés régulièrement
par AFNOR Certification
11, rue Francis de Pressensé
93571 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX

2e trimestre 2018/Version 1 - SIRET 775 657 612 00096 - Conception/réalisation: moderne multimédias - Crédits photographiques: Ambroise Tézenas-Signatures / Paul Martinez / Fondation Cognacq-Jay

Fondation
Cognacq-Jay

ÉTABLISSEMENT
D'HÉBERGEMENT
POUR PERSONNES
ÂGÉES DÉPENDANTES

Vivre son grand âge au cœur d'un parc paysager

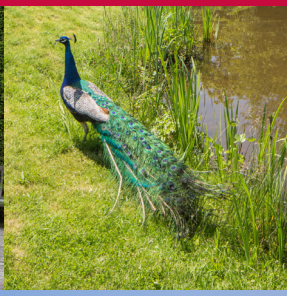

La maison de retraite Fondation Cognacq-Jay est un établissement privé à but non lucratif. Il est agréé comme Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), partiellement conventionné Aide sociale. Il accueille des personnes de tous les milieux, selon certaines priorités (voir page 15).

LA MAISON

Une résidence très accueillante ..... p. 3
Des espaces communs à partager ..... p. 4
Des chambres confortables et personnalisables ..... p. 5

LA VIE AU QUOTIDIEN

Le plaisir de la restauration ..... p. 7
La prise en charge des soins ..... p. 8
Des animations tout à loisir ..... p. 9
Des attentions pour le corps et l'esprit ..... p. 10

L'INSTITUTION

Une forte identité ..... p. 12
Des principes moteurs ..... p. 13
Un Conseil de la vie sociale actif ..... p. 14
L'Établissement innove pour l'avenir ..... p. 15

L'ÉQUIPE

Un ensemble harmonieux de professionnels ..... p. 16
Une dynamique d'écoute ..... p. 17

L'ADMISSION

De l'inscription à l'entrée dans les lieux ..... p. 18

Une résidence très accueillante

L'EHPAD est situé à quelques minutes à pied du centre ville de Rueil-Malmaison. Il jouxte les jardins du château de Malmaison. Il est implanté au cœur d'un magnifique parc de quatre hectares, qui offre de grands espaces de promenade spécialement aménagés pour les personnes à mobilité réduite.

Un espace de sérénité pas d'isolement

Îlot de verdure et de calme, la résidence n'en est pas pour autant isolée, ni géographiquement, ni en termes d'échanges relationnels. Un minibus urbain permet de rejoindre facilement le cœur de la vie rueilloise. Des liens sont établis avec des établissements voisins afin de permettre des échanges ou des activités communes. L'établissement est ouvert.

Le mariage du néogothique et du moderne

Les bâtiments de la résidence se composent d'une partie ancienne datant du XIX^{e} siècle, pleine de charme, à laquelle a été ajoutée, en 1998, une extension résolument moderne où dominent extérieurement le verre et l'acier. L'ancien corps de bâtiment est relié à la partie contemporaine par une galerie à trois niveaux, baignée de lumière. L'aménagement intérieur y est confortable et chaleureux.

En 2013, une Unité d'Accueil Sécurisée de 16 places a été construite.

Les trois corps de bâtiment : l'aile néogothique, l'aile moderne et la galerie centrale en verrière.

L'Unité d'Accueil Sécurisée

« Aimer, c'est prendre soin de la solitude de l'autre. »
Camille L.

Des espaces communs à partager

À tout moment de la journée, les résidents peuvent accéder librement aux espaces de vie intérieurs communs. Au rez-de-chaussée de l'ancien bâtiment, ils ont à leur disposition une bibliothèque, une salle de jeu, un grand salon ainsi que les salles de restauration.
Un petit salon les accueille également au même niveau dans le bâtiment récent.
Dans la galerie, le grand hall d'entrée de plain-pied est à la fois un lieu de déambulation, de repos ou de rencontre. Il abrite le bureau du directeur dont la porte est le plus souvent ouverte.
À chaque étage, la galerie s'organise en salons, tels des jardins d'hiver suspendus.
À l'extérieur, le parc est ouvert aux promeneurs de l'établissement et un parvis devant l'entrée permet de profiter du grand air, à portée de voix et de vue.

En haut : la salle de restaurant « La Terasse ».
En bas : échanges littéraires dans la bibliothèque.

L'accueil des visiteurs

Les familles et les amis ont accès à l'établissement entre 6 h et 21 h.
Ils peuvent stationner sur le parking à l'intérieur de l'établissement. Ils ont la possibilité de déjeuner avec leur proche dans une salle de l'établissement qui leur est réservée, le salon Cognacq-Jay.

« Je suis âgée, mais mon cœur ne l'est pas. »
Madeleine G.

Des chambres confortables et personnalisables

L'EHPAD dispose de 114 chambres individuelles et de 4 autres pour des couples. La plus petite fait 20 m² et la plus grande 35 m². Chacune dispose d'une salle d'eau attenante.
Avant toute entrée, la chambre est remise en état, désinfectée et rénovée.

Des repères près de soi

Les chambres ne sont pas meublées. Seul le lit médicalisé à hauteur variable est fourni. Les résidents peuvent ainsi personnaliser leur espace intime, conserver près d'eux leurs objets ou meubles préférés et retrouver leurs repères. Ils y créent l'ambiance qui leur convient.
Un état des lieux contradictoire est dressé à l'arrivée. Un inventaire des biens mobiliers déposés dans la chambre fait l'objet d'une mise à jour régulière avec le résident.
À l'UAS, les chambres sont totalement équipées, mais il est possible de les personnaliser.

Des commodités bien utiles

Chaque résident se voit remettre à son arrivée la clé de son logement ainsi qu'un système d'appel malade portatif individuel.
Quatre ascenseurs desservent les chambres, situées en étages.

La fourniture de l'électricité, du chauffage et de l'eau est comprise dans le tarif d'hébergement.
La création d'une ligne téléphonique personnelle, l'abonnement et les communications sont à la charge du résident, ainsi que la redevance TV.
L'établissement assure les tâches de ménage courant et l'entretien locatif des chambres.

Accès gratuit au WiFi.
Possibilité d'installer la fibre dans sa chambre, à charge du résident.

Chaque résident aménage sa chambre à sa convenance, avec ses objets préférés, ses souvenirs, ses repères.

Le plaisir de la restauration

Les repas sont pris en commun, à des heures proches de celles du quotidien non institutionnel.
Le petit-déjeuner est servi en chambre entre 8 h et 9 h.
Le déjeuner et le dîner sont respectivement servis à 12 h et à 18 h 45, dans les deux salles de restaurant. L'une d'elles, donnant sur la partie restante de l'ancien cloître, a été agrandie en 2008 pour compenser l'augmentation du nombre de personnes invalides en fauteuils.

Le goûter est proposé dans le Grand Salon du bâtiment ancien à partir de 16 h.
Si l'état de santé du résident le justifie, ses repas sont servis en chambre ou en galerie : le déjeuner à 11 h 45, le goûter à partir de 15 h 30 et le dîner à partir de 18 h.
Une collation est proposée à partir de 22 h par l'équipe de nuit.
Les régimes alimentaires prescrits sur ordonnance sont pris en compte et respectés.

Une cuisine de qualité, sous contrôle

Les repas équilibrés et variés sont élaborés sur place par une société extérieure. La cuisine fait l'objet d'un contrôle dans le cadre de la démarche HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point).
Une enquête de satisfaction, validée par un organisme extérieur indépendant, est également organisée une fois par an.

La Commission repas donne son avis

Les menus sont établis par le chef de cuisine et proposés lors d'une « Commission repas » une fois par trimestre. Les résidents qui le souhaitent y participent pour donner leur avis et faire des suggestions.

Les vestiges de l'ancien cloître décorent l'une des salles de restaurant.

La prise en charge des soins

Les résidents conservent le choix de leur médecin traitant, qu'ils peuvent aller consulter ou recevoir en visite.
Les soins sont assurés par un service médical diplômé, de jour comme de nuit, dans le cadre d'une prise en charge progressive et adaptable. Une équipe d'aides-soignants assure les soins d'hygiène et de confort des résidents dont l'état de santé les prive momentanément ou définitivement de leur autonomie. Elle assure également leur déplacement à l'intérieur de l'établissement. Ce service est encadré par un médecin gériatre coordonnateur à mi-temps.
Une vingtaine de médecins libéraux et une orthophoniste libérale interviennent régulièrement dans l'établissement.

Depuis 2002, le niveau de dépendance augmente dans l'établissement, néanmoins plus d'un tiers des résidents ne relèvent pas des GIR 1 et 2.

L'accompagnement psychologique

Deux psychologues apportent leur soutien aux résidents et aux familles. Ils leur facilitent en particulier le lien avec le personnel au moment de l'admission.
Ils les accompagnent, selon leurs besoins, durant tout le séjour.

Le grand départ

Si la famille est absente, le personnel de l'établissement accompagne le résident au moment ultime.

« Il faut apprivoiser sa vieillesse. »
Monique L.

Des animations tout à loisir

Les animations contribuent fortement à la qualité de la vie dans l'établissement. Elles impulsent une dynamique bénéfique au lien social, aussi bien entre les résidents qu'avec l'extérieur.
Elles favorisent la prise d'initiative des personnes âgées, aident à maintenir leur autonomie, voire à améliorer leur moral, valorisent leurs capacités et concourent à ce que chacun trouve sa place au sein de l'établissement.

Du choix et le choix

Des loisirs multiples et variés sont proposés, mais jamais imposés. L'établissement organise des spectacles, des conférences et des concerts, ainsi que des rencontres intergénérationnelles. Divers ateliers sont programmés, notamment d'art plastique, d'art floral et de pâtisserie. Des ateliers « marche et équilibre » sont organisés par les kinésithérapeutes salariés. Une bibliothèque et un ciné-club permettent de se changer les idées. Les anniversaires sont fêtés ainsi que toutes les fêtes civiles et religieuses, ce qui contribue à préserver les repères spatio-temporels. Chaque année, une fête de l'été rassemble les résidents, les familles et le personnel.

Tout le monde participe

Les animations sont adaptées à toutes les personnes, quel que soit leur niveau de dépendance, y compris pour celles qui sont désorientées. Dans ce cas, des objectifs spécifiques en termes de réceptivité ou de participation à la vie de l'établissement sont associés aux moments de détente. Certains ateliers, par exemple, contribuent à la stimulation cognitive ou motrice.

Les visites et les sorties

Les visites sont libres et recommandées. Les familles ont accès à l'établissement entre 6 h et 21 h tous les jours. Des sorties au cinéma ou au théâtre sont proposées, de même que des voyages de plusieurs jours à la Villa Marguerite, maison de vacances solidaire de la Fondation Cognacq-Jay, sur la Presqu'île de Giens.

Des ateliers, par exemple d'art-thérapie, pour se changer les idées, pour ne pas perdre la main ou pour s'initier.

Des attentions pour le corps et l'esprit

L'établissement facilite la vie au quotidien de ses résidents. L'entretien de leur linge personnel est assuré par son service lingerie. Un prestataire extérieur payant peut prendre en charge leurs effets personnels délicats. Un chauffeur est ponctuellement à leur disposition pour les accompagner dans leurs déplacements ou pour faire leurs courses.

Des initiatives en faveur du bien-être

Les résidents peuvent faire appel à une esthéticienne salariée à temps partiel. Deux coiffeuses proposent leurs services deux fois par semaine et un pédicure à un rythme hebdomadaire.

La place des familles

Les familles ont toute leur place dans l'établissement, qui facilite leurs allers et venues et les incite à participer à diverses réunions d'échanges. Plusieurs modes de communication favorisent les liens de proximité, en particulier un mensuel d'information « Le Petit Journal », les comptes rendus des réunions du Conseil de la vie sociale, l'affichage dans l'entrée des photos des animations de la semaine précédente ou l'envoi d'informations par mail.

La compagnie des petites bêtes

Les animaux de compagnie sont admis, dès lors que le résident peut en assurer la charge et veiller à ce qu'ils ne séjournent pas dans les locaux communs.
Dans le parc, une volière abrite des paons, des coqs et autres volatiles.
Dans la maison, vivent également un perroquet très expressif et des poissons, ainsi que le chien d'accompagnement social (CAS) Newton et le chat Gaston à l'Unité d'Accueil Sécurisée.

Le culte

Une chapelle située dans la partie ancienne de la maison propose des offices réguliers, accessibles aux personnes de l'extérieur. Un prêtre catholique est présent chaque jour. Sur demande des résidents, les représentants des autres cultes sont également les bienvenus.

Newton, le chien d'accompagnement social : un charmant compagnon, très sociable.

Une forte identité

L'EHPAD de Rueil-Malmaison offre un lieu de vie chaleureux dans un cadre exceptionnel à ceux qui ne souhaitent ou ne peuvent plus vivre à leur domicile. Ilpropose un accueil individualisé et attentionné à des femmes et des hommes seuls ou en couple, valides, semi-valides ou dépendants.
Sa capacité d'accueil est de 122 places. Trois d'entre elles sont réservées à l'accueil temporaire. Seize places sont destinées à l'accueil de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, prises en charge dans une Unité d'Accueil Sécurisée.

Un établissement centenaire

L'EHPAD est l'un des onze établissements de la Fondation Cognacq-Jay, qui a pour vocation de créer, de maintenir et de développer des établissements de solidarité sociale.
À l'origine, la Fondation était constituée d'une maison de retraite et d'un pouponnat, installés dans l'ancien couvent des Lumières de Rueil que l'homme d'affaires Ernest Cognacq avait acquis dans ce but en 1899. La Fondation a été reconnue d'utilité publique en 1916. Après d'importants travaux d'extension réalisés en 1998, la maison de retraite est devenue un Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) en février 2003.

Une grande famille

L'établissement se définit moins comme une institution que comme une grande famille. Les résidents y bénéficient d'un accompagnement adapté à chacun, favorisant l'autonomie et les relations sociales, dans le cadre d'un projet personnalisé et d'un projet de soins spécifique à l'établissement.

En haut : la maison de retraite vers 1900.
En bas : l'aile néogothique rénovée et son extension moderne, vues depuis le parc.

Des principes moteurs

L'EHPAD forge son action sur la reconnaissance de la dignité de la personne âgée et la préservation de ses droits et libertés. L'établissement a donc fait siens les principes énoncés dans la Charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance, élaborée sous l'égide de la Fondation nationale de gérontologie.

Des droits, des libertés, des devoirs

Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est ainsi libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne, de déterminer son mode d'existence et d'opter pour un lieu de vie adapté à ses attentes et à ses besoins. Elle conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.
Le maintien des relations familiales, amicales et sociales lui est indispensable. Elle doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles et être encouragée à conserver des activités.
La prévention des handicaps et de la dépendance, l'accès aux soins et à la compensation des handicaps, la qualification des intervenants, le respect de la fin de vie, l'exercice des droits et la protection juridique, l'information, etc. sont des sujets auxquels l'établissement accorde une attention rigoureuse.

L'établissement veut être un lieu de vie plus qu'un lieu de soins, une famille plus qu'une institution.

La constance dans la qualité

L'établissement recherche en permanence la satisfaction des résidents et de leur entourage, c'est pourquoi il s'est engagé depuis plusieurs années dans une démarche qualité.
Le 22 juin 2018, l'EHPAD a obtenu la certification NF 386 « Service et qualité de vie dans les accueils et habitats pour séniors » délivrée par AFNOR Certification, après une analyse et une évaluation rigoureuse du service et de l'organisation de l'établissement.
Cette certification NF Service garantit que le respect de l'éthique, la qualité

de l'accueil, l'information fournie, le projet personnalisé (garantissant l'accompagnement et le soin), le traitement des réclamations, le cadre de vie, la qualification et la formation du personnel, la prise en compte de la satisfaction des résidents et l'amélioration continue de la qualité sont contrôlés régulièrement.
L'établissement s'engage également à instaurer une relation de confiance avec les familles et les proches, et à veiller à la bonne collaboration avec ses différents intervenants (bénévoles, auxiliaires de vie privée, professionnels libéraux, etc.) de même qu'avec les autres établissements de santé ou de soins.

La solidarité en acte

Depuis 2005, l'établissement bénéficie d'un agrément Aide Sociale partiel, qui lui permet d'offrir 30 places à un prix de journée fixé par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine. Les bénéficiaires de l'Aide Sociale sont accueillis en priorité et sans condition, dans la limite des places disponibles.

Un Conseil de la vie sociale actif

Le fonctionnement du Conseil de la Vie Sociale (CVS) est conforme au décret n° 2005-1367 du 2 novembre 2005.
Il est composé de 11 membres élus pour trois ans (six résidents, quatre représentants des familles et un représentant du personnel) ainsi que du directeur de l'établissement.

Un droit de regard et une force de proposition

Le CVS assure la liaison entre les usagers et la direction en émettant des suggestions concernant la vie quotidienne dans la résidence. Il décide de l'orientation des loisirs et activités.
Il en examine le budget et veille au suivi.
Il s'exprime sur le fonctionnement de l'établissement, notamment en ce qui concerne le règlement intérieur, l'organisation de la vie quotidienne, les services thérapeutiques, les projets de travaux et d'équipement, les services rendus, l'affectation des locaux collectifs, etc. Il se réunit au minimum trois fois par an et communique le compte rendu de ses délibérations.

L'établissement innove pour l'avenir

S'adapter au nouveau contexte de santé

Face à l'explosion des maladies chroniques, à l'augmentation de la dépendance, au suivi médical régulier que cela impose et à la raréfaction des médecins généralistes se déplaçant à domicile, l'établissement a pris deux mesures majeures. Il a décidé, d'une part, de salarier un médecin prescripteur à temps plein. D'autre part, il s'est engagé sur la voie d'une professionnalisation des salariés pour la prise en charge des personnes atteintes de maladies neurodégénératives.

Agir en faveur du développement durable

Sachant que l'impact sur l'environnement d'un établissement aussi vaste n'est pas neutre, l'établissement a décidé de mesurer son empreinte carbone et de mettre en place des mesures correctives pour la réduire. Certaines habitudes vont changer, parfois même au-delà des obligations réglementaires, par exemple en matière de tri des déchets. Des investissements structurants pour l'avenir vont être réalisés, associés à des initiatives comme la création d'un groupe de réflexion « environnement et développement durable », la formation d'un éco-conseiller ou la mise en place d'une charte pour les entreprises intervenant dans l'établissement.

S'impliquer dans la transition numérique

La digitalisation de l'établissement est en marche. D'abord, une réflexion est en cours pour mettre en place une gestion électronique des documents. Ensuite, l'établissement va se donner les moyens de réussir la transition vers la télémédecine et les téléconsultations. Enfin, il s'intéresse aux solutions d'assistance pour les résidents capables de répondre à des besoins tels que la détection de chute, la géolocalisation en cas d'alerte, le suivi d'activité, etc.

Un ensemble harmonieux de professionnels

Au total, 90 salariés travaillent dans l'établissement. Seules 6 personnes composent l'équipe de direction et d'administration. Le reste du personnel est employé directement à la prise en charge médicale et au bien-être quotidien des résidents.
Schématiquement, l'établissement est organisé en deux grandes entités.
L'équipe de soins est composée essentiellement d'infirmières, d'aides-soignantes et d'aides médico-psychologiques. Elle est pilotée par un médecin gériatre coordonnateur et un cadre infirmier.
L'équipe hôtelière regroupe les agents logistiques s'occupant de la restauration, de l'entretien des locaux, de la lingerie. Elle est encadrée par la directrice adjointe.
Une équipe d'animation de 35 salariés est en charge de l'organisation des activités.
Une équipe de 3 techniciens se charge de la sécurité, de l'entretien locatif et du bon fonctionnement des installations de sécurité.

L'exigence de qualité

La démarche qualité se traduit notamment par la prise en compte permanente par les professionnels de toutes les demandes formulées par les résidents ou leurs familles. Elle se concrétise également par la remise en cause des pratiques, lorsque cela est nécessaire, aussi bien sur le plan médical que sur celui de l'animation ou de l'hébergement.

Le plan de formation

La direction consulte chaque année son personnel pour définir ses besoins en formations. En fonction des priorités, elle élabore un plan d'amélioration des compétences qui fait une large place aux formations diplômantes.

Réunion de travail entre collaborateurs de léquipe médico-sociale.

Une dynamique d'écoute

Le directeur de l'établissement veille à faciliter le travail des équipes et à améliorer le quotidien des personnes âgées.
Ce sens de l'écoute est partagé par l'ensemble du personnel. C'est même l'une des bases de l'accompagnement, qui permet d'adapter les réponses aux besoins des résidents en matière de qualité de vie, de bien-être et de santé. Particulièrement dévoués, les professionnels savent tenir une main dont les forces s'en vont et tendre une oreille attentive aux angoisses, peines et difficultés inhérentes à l'âge et à la fin de vie.

Communiquer en liberté

Au-delà des échanges informels de chaque instant, l'établissement a institué divers espaces de paroles, non seulement pour les résidents et leur famille, mais également avec les professionnels, en plus des réunions de travail. Ces échanges impulsent une dynamique profitable à la sérénité de tous.

Un café psychologique trimestriel

Soucieux d'accompagner au plus proche les résidents de notre établissement, nous sommes également désireux de fournir un support aux aidants familiaux. En effet, ces derniers peuvent être confrontés à de multiples questionnements face aux séjours de leurs parents en EHPAD. Aussi, nous souhaiterions organiser un groupe d'échange autour d'un « café psychologique »
Et des cafés d'accueil trimestriel des familles des nouveaux résidents avec la direction. Par famille, la direction entend la fratrie complète.

Une réunion générale mensuelle

Chaque mois, l'ensemble des équipes présentes dans l'établissement participe à une réunion d'information sur l'activité, les changements à venir, les dysfonctionnements constatés et les remèdes apportés. Le personnel est invité à s'exprimer sur différents thèmes qui touchent à la vie des services dans leur pratique quotidienne.

Les professionnels apportent des réponses individualisées aux besoins des résidents.

De l'inscription à l'entrée dans les lieux

L'EHPAD reçoit des personnes dont la prise en charge relève d'un établissement mentionné à l'article 1er alinéa 4 de la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales.

L'inscription

Dès le premier contact, le demandeur est informé de l'existence d'une longue liste d'attente. Une fois le dossier d'inscription CERFA 14732 rempli, il prend rendez-vous pour le déposer sur place et visiter les lieux. Il est invité à réactiver son inscription au bout d'un an.

La pré-admission

Un mois avant l'entrée, un dossier médical, CERFA 14732, doit être rempli. Lorsqu'une place se libère, le futur résident ou sa famille sont invités à un rendez-vous de préadmission avec l'équipe médico-psychologique de l'établissement.

L'aménagement

Si l'équipe médico-psychologique rend un avis favorable à l'accueil du futur résident, le résident et ses proches sont invités à voir la chambre en prévision de son aménagement, à prendre connaissance du règlement de fonctionnement.

L'admission

Le nouveau résident est reçu par le directeur, notamment pour les formalités administratives dont le contrat de séjour. Il rencontre ses référents institutionnels (aide-soignant et agent logistique d'étage).

Le plan de soin est établi dans le mois qui suit son accueil. Le projet personnalisé est mis en place dans les 6 mois qui suivent ainsi que l'avenant : « Descriptif des objectifs de la prise en charge et des prestations adaptées au résident »

Les ayants droit par ordre de priorité

L'établissement accueille, par ordre de priorité, les retraités des Grands Magasins de la Samaritaine, les habitants des Hauts-de-Seine ou ayant leur descendance directe dans le département, les bénéficiaires de la caisse de retraite CCM (Caisse de Retraite des Entreprises à Commerces Multiples).
Des caisses de retraite ont des places réservées dans l'unité d'Accueil Sécurisée (Esso, Banque de France, Shell, CIPCA, IREPS, CRI, IRRAPRI, CAPIMEC, ACGM et CNPBTIPIC).
Les bénéficiaires de l'Aide sociale du département des Hauts-de-Seine sont accueillis en priorité et sans conditions, dans la limite des places disponibles.

Des tarifs ajustés annuellement
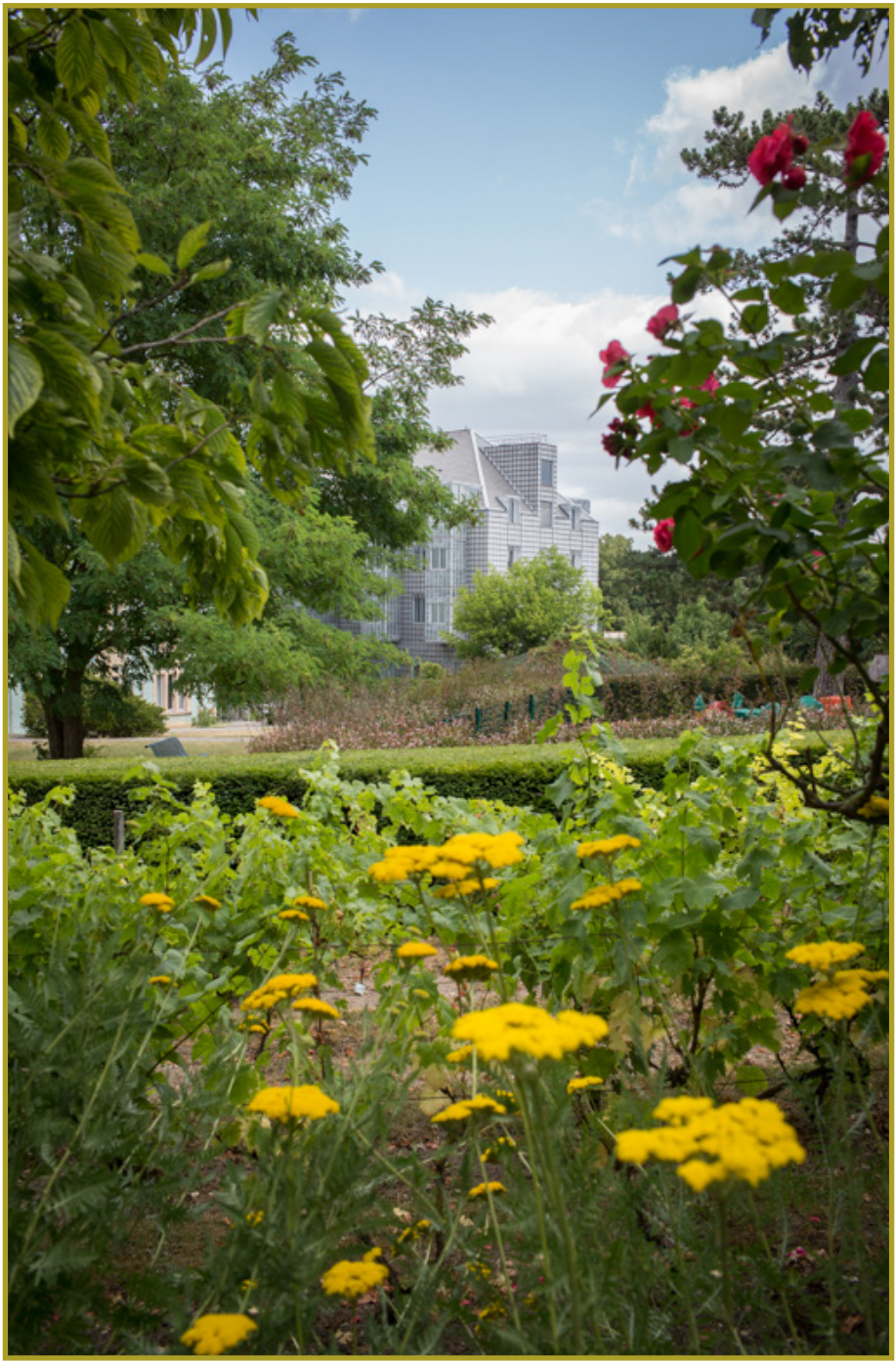
Le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine fixe le prix de journée pour les personnes bénéficiant de l'Aide sociale ainsi que les tarifs Dépendance. La Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-Seine décide du forfait soins.